

# INFORMER ET IMPLIQUER LES ENFANTS LORS D'UNE CÉRÉMONIE D'ADIEU D'UN PROCHE DÉCÉDÉ DES SUITES DU CORONA VIRUS.

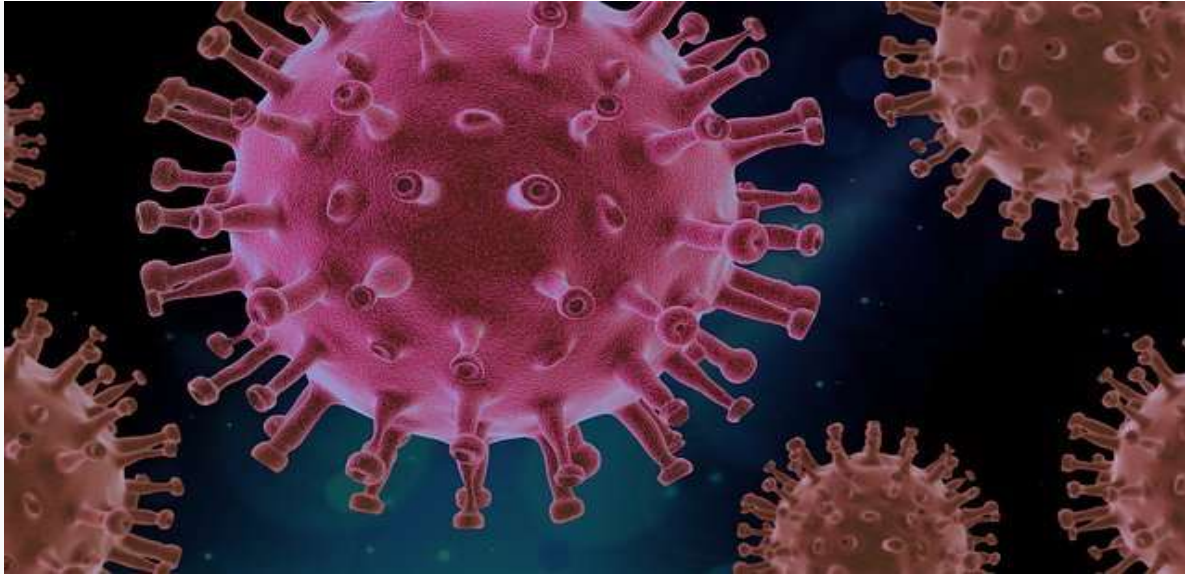
Lies Scaut & Erik de Soir



Ce guide afin d'impliquer les enfants lors d'une cérémonie d'adieu est basé sur la situation actuelle en Belgique (le 27 MARS 2020). Ce texte a été rédigé avec les informations actuellement disponibles et pourrait être soumis à des changements dans un avenir proche en fonction de l'évolution de la situation dans notre pays.

Dans ce qui suit, nous nous basons sur les directives du Service Public Fédéral (SPF) pour la Santé Publique. Il reprend les recommandations du syndicat funéraire de la Flandre et de la Fédération des entreprises de pompes funèbres.

Ces recommandations peuvent parfois être appliquée de façon différente. Cela concerne, par exemple, la présence d'enfants lors des cérémonies d'adieu et aux funérailles. Le but de ce guide est de fournir des informations. Nous déclinons toute responsabilité par rapport à la manière dont les lignes directrices sont interprétées dans la pratique.



## Introduction

Lorsqu'une personne de la famille ou de l'environnement proche décède en ce moment, les possibilités en matière d'accompagnement lors de la cérémonie d'adieu sont extrêmement limitées par les restrictions imposées par le SPF Santé Publique. De plus, il y a une différence si une personne décède suite à une infection par le coronavirus ou pour d'autres causes. Dans nos publications, nous conseillons aux adultes d'impliquer et d'informer les enfants dans la mesure du possible, mais le plus complètement. La situation actuelle ne change rien à cela. Cependant, dans les circonstances actuelles d'autres conseils sont à prodiguer afin de permettre aux enfants d'être présents autant que possible dans le déroulement des événements en leur donnant un rôle dans la cérémonie d'adieu. Mais... dans le contexte de la crise Corona les options ont fortement diminués et consécutivement il est devenu un peu plus compliqué pour impliquer les enfants de façon directe dans les obsèques.

Ce texte n'est pas exhaustif, il vise à compléter les publications existantes.

Nous décrivons d'abord la situation où quelqu'un décède suite à une autre cause que le Coronavirus.

## **Les adieux au défunt si la cause du décès est autre que le coronavirus**

Depuis l'instauration des mesures de sécurité par les autorités, les visites dans les hôpitaux et dans les maisons de repos ne sont plus autorisées. En conséquence, il n'y a pas d'adieu sur place non plus en cas de décès, même si le défunt n'est pas mort suite à une infection du coronavirus.

Des visites sont autorisées uniquement au sein des départements de soins palliatifs, de pédiatrie et de néonatalogie. Ces visites très limitées sont encore possibles sur rendez-vous avec le personnel soignant.

Cela rend les choses encore plus difficiles pour les enfants. Ils n'ont plus vu leurs grands-parents ou d'autres membres de la famille depuis longtemps et ne peuvent rester en contact avec eux que via Skype, Facetime, Whatsapp, etc.... Le personnel soignant essaie de faire en sorte, en tenant compte des mesures de sécurité, que les contacts aient encore lieu autant que possible. Essayez donc d'impliquer les enfants le plus possible dans la séparation à distance. Encouragez les à faire des dessins, enregistrer des messages vidéo, des derniers appels téléphoniques, etc. Faites passer comme message qu'il est très important pour les mourants de sentir que toute la famille est avec eux. Maintenant que ce n'est plus possible de mourir en compagnie de sa famille, entouré de ses proches, il faut être créatif et chercher d'autres moyens pour permettre à la famille d'être présent dans les derniers moment.



## Organiser les funérailles

Après le décès, lorsque le médecin l'a confirmé, une entreprise de pompe funèbre est appelée. Le directeur des pompes funèbres doit également respecter les directives du SPF Santé Publique. Cela signifie que le directeur des pompes funèbres prend les dispositions aussi souvent que possible par téléphone, Skype et courrier électronique. Cela rend cette activité pour la famille du défunt encore plus douloureuse que d'habitude car c'est tellement impersonnel, avec un soutien émotionnel réduit à un soutien virtuel et digital uniquement. Si cela n'est pas possible, le rendez-vous peut exceptionnellement avoir lieu au salon funéraire avec un maximum de deux membres de la famille présents. Afin de pouvoir impliquer les enfants, un contact image (Skype, Zoom, Facetime) est recommandé afin que le directeur des pompes funèbres puisse également parler aux enfants et qu'ils puissent le voir. L'habillement à domicile n'est plus autorisé, ceci est actuellement interdit à la fois pour un décès lié à une contamination et à une non contamination. L'embaumement du corps est également interdit, même dans les hôpitaux. Le corps du défunt est donc toujours amené au salon funéraire où la famille peut lui dire au revoir par la suite. Ceci n'est possible que sur rendez-vous et avec un maximum de cinq membres de la famille en même temps, pour un maximum d'une heure. Le corps peut être touché à condition que les mesures d'hygiène soient respectées. Lors de l'accueil, la distance de 1,5 mètre entre les personnes présentes doit être respectée. Il n'est donc pas possible de se serrer la main ou de s'embrasser. Expliquez aux enfants que les condoléances se font maintenant en plaçant sa main sur son cœur ou avec le geste Namaste. Il est souvent difficile pour les enfants de garder leurs distances avec les visiteurs qu'ils connaissent bien.

Il est donc important de considérer ce qui est le plus important dans ce contexte très spécifique. Si nécessaire, fournissez un contact image via Skype, Facetime ou Zoom avec les grands-parents et / ou d'autres personnes importantes. Prenez des photos ou une vidéo pour ceux qui le

souhaitent. Cela peut également être important pour le processus de deuil des enfants dans un stade ultérieur. Il est même possible de permettre aux enfants de prendre leurs propres photos ou les laisser filmer. Cela leur permettra d'intégrer ce qui se passe. Les enfants intègrent les événements de façon différentes que les adultes.



## **Les funérailles**

Le nombre de personnes autorisées à assister aux funérailles est désormais très limité. Seulement vingt membres de la famille sont autorisés à assister au service, y compris aux funérailles. En Wallonie les services funéraires ne peuvent se dérouler en plein air qu'en présence d'un maximum de 15 personnes. La cérémonie d'adieu ne doit pas dépasser 45 minutes. Les personnes malades, ayant un rhume ou de la fièvre, sont priés de ne pas venir, même si cela concerne leur partenaire ou parent afin d'éviter de contaminer les autres personnes présentes. Si cela concerne leur propre parent ou quelqu'un d'autre dans la famille, les enfants peuvent être présents (à condition qu'ils ne soient pas souffrants).

Lors du décès d'un grand-parent, cela peut être sujet à discussion, parce que le nombre de personnes autorisées est alors rapidement dépassé. Aussi aux funérailles, les condoléances sont transmises avec la main sur le cœur ou avec le geste bouddhiste Namasté.

Les enfants peuvent fabriquer quelque chose: un arbre à souhaits ou une guirlande avec des dessins qui peuvent être utilisés pendant le service par les adultes qui pourront les lire. Les enfants peuvent aussi contribuer en enregistrant des images vidéo avant le service.

Certains auditoriums sont équipés afin de diffuser en direct la cérémonie, mais ils sont peu nombreux et souvent dans ces cas les prix des obsèques augmentent. Une alternative plus accessible consiste à faire un enregistrement immédiatement après le service et d'envoyer cet enregistrement avec un code de connexion aux personnes qui ne pouvaient pas être présentes.

Des programmes comme Zoom peuvent être utilisés pour assister et écouter simultanément mais ces images restent seulement disponibles sur l'internet temporairement. Une combinaison de Zoom et d'un enregistrement vidéo peut être une option.

De plus en plus d'idées créatives émergent pour assurer la participation. Les gens impliqués qui arrivent à leur porte d'entrée lorsque le corbillard passe devant la maison, des gens qui se mettent à côté de la route vers le cimetière, etc.

D'autres habitudes doivent être adaptées aussi: à la fin du service, le moment du partage d'une collation avec la famille et les amis est désormais annulé. Les cartes commémoratives devront être envoyées par l'internet ainsi que d'autres souvenirs au défunt.

Dans la situation où le corps du défunt serait incinéré, les cérémonies dans le crématorium seront très réduites et la famille ne pourra plus guider le cercueil jusqu'au four de crémation.



## Décès suite à la contamination par le coronavirus

Parfois, les symptômes de personnes atteintes par le coronavirus sont très sévères dès le début et une hospitalisation immédiate s'ensuit, peut-être même en soins intensifs. Alors une visite n'est plus possible et le futur devient très incertain.

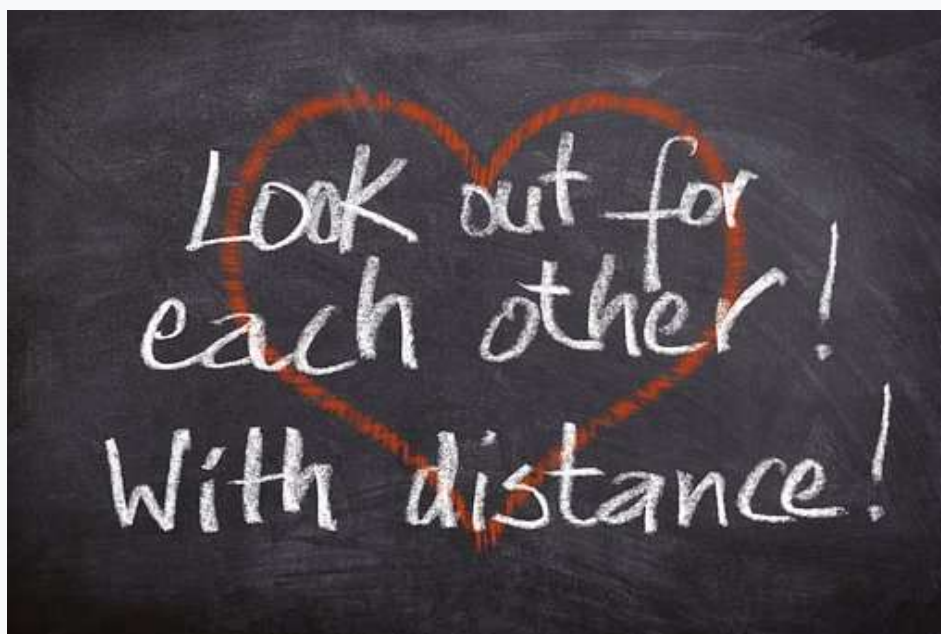
Vous ne savez pas si votre proche reviendra encore à la maison. Lorsqu' il devient clair que le décès de la personne est imminent, il n'y a aucune possibilité d'avoir un dernier moment ensemble. Non seulement à cause de l'interdiction de visiter les patients dans les hôpitaux, mais aussi parce que le reste de la famille est souvent en isolement à domicile ou en quarantaine et ne peut pas quitter la maison.



## Organiser les funérailles

Lorsqu'une personne décède du coronavirus, les restrictions sont encore plus nombreuses que celles décrites ci-dessus. En principe, la famille proche peut toujours accueillir le défunt au salon funéraire dans des conditions strictes. En pratique, cependant, nous remarquons que les

directeurs des pompes funèbres déconseillent cela en raison du risque de contamination . Les funérailles seront organisées à distance par téléphone, Skype, application et e-mail. Certains services funéraires offrent un programme spécial en ligne pour organiser les funérailles. Parfois, le directeur des pompes funèbres implique les enfants autant que possible en instaurant un premier contact grâce auquel les enfants pourront lui poser des questions directement. En tant que parents, il faut oser demander ce que les pompes funèbres peuvent offrir comme service. Dire adieu au défunt devra se passer sous des conditions très strictes. Il est fortement recommandé de ne plus toucher le corps. Si le contact avec le défunt est vraiment ressenti comme indispensable, il faudra le faire en plaçant des draps ou des vêtements sur le corps et il faut impérativement bien laver et désinfecter les mains avec du gel d'alcool. En aucun cas, le visage ne pourra être touché. Les accolades et les baisers ne sont plus autorisés. Les règles sont par ailleurs les mêmes comme pour un défunt non infecté.





## **Les funérailles**

Ce que nous avons décrit ci-dessus s'applique aux funérailles. La différence avec les cérémonies d'adieu dans l'auditorium d'un crématorium, est que ceux-ci ne peuvent avoir lieu qu'avec l'urne dans l'auditorium et non plus avec le cercueil présent dans la salle. Mais pendant la crise Corona il est plus probable que les membres de la famille proche ne puissent pas visiter les salons funéraires car ils peuvent être infectés eux-mêmes ou être en isolement à domicile ou en quarantaine. Il est alors d'autant plus important de prendre soin d'assurer des images du service. Vous pouvez également créer un rituel à la maison, dans votre propre cercle privé, avec la photo du défunt, en allumant des chandelles, en racontant des histoires, en partageant des souvenirs du défunt avec les enfants, se remémorer des souvenirs, écouter de la musique appropriée ,partager des textes, des poèmes, les lire à haute voix, etc.

## **Services commémoratifs**

Après un certain temps, lorsque les restrictions suite aux risques d'infection seront terminées, un service commémoratif peut toujours avoir lieu dans un plus grand cercle. Cela variera d'une famille à l'autre en fonction des besoins ressentis. Certaines familles l'annoncent déjà maintenant dans l'annonce funéraire et sur la carte funéraire. Cependant, il n'est pas possible actuellement de prévoir quand cela sera possible. Cela peut encore prendre des mois.



## Le deuil

Nous n'avons encore aucune idée comment les circonstances du décès et cette forme limitée de séparation impactera le processus de deuil pour les personnes concernées et plus spécifiquement pour les enfants en deuil. Pour les enfants, le plus important est de pouvoir disposer d'une personne ressource adulte sur qui s'appuyer. Actuellement, nous ne savons pas comment cette crise va évoluer. Nous savons que si, malgré nos bonnes intentions, nous sommes exclus du vécu des enfants, que cela risque d'être nuisible pour leur processus de deuil.

Ce que nous pouvons faire et ce que nous pouvons manifester avec notre présence, c'est être comme un phare pour les enfants. Les informer autant que possible, les impliquer et répondre à leurs besoins spécifiques.

En premier lieu, il faudra donc bien prendre soin de vous, car les enfants en retirent le plus de bénéfices quand vous êtes en équilibre vous-même et quand vous restez calme, compte-tenu des circonstances.

Cela ne veut pas dire que vous devez cacher vos émotions. Vous pouvez les partager avec les enfants et être tristes ensemble. Il faut expliquer vos propres réactions, comme par exemple : "Maman était très en colère, c'est ce que les adultes font parfois, quand ils sont tristes, mais désolé, je ne devais pas réagir comme ça. Je t'embrasse, OK"

Vous n'êtes pas obligé d'être un parent parfait, mais vous devez rester honnête envers votre enfant et continuer à parler.



Bonne chance !

27 mars 2020

Lies Scaut & Erik de Soir

DE WEG WIJZER

Centre d'expertise pour le traitement du trauma et du deuil

[www.dewegwijzer.org](http://www.dewegwijzer.org)

*Adaptation en français avec l'aide de Jamila Mourabit*

*psychologue psychothérapeute*

